

# Entente spécifique régionale portant sur le développement culturel de la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Fonds de soutien à l'animation du livre et de la lecture

2009 – 2011

Gaspésie –  
Îles-de-la-Madeleine

Culture,  
Communications et  
Condition féminine

Québec 

  
conférence  
régionale des élus  
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

## FONDS DE SOUTIEN À L'ANIMATION DU LIVRE ET DE LA LECTURE

2009 – 2011

### PRÉAMBULE

En 2006, le secteur de la culture et des communications de la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (GÎM) s'est doté d'un Plan stratégique de développement (Diagnostic régional). Réalisé en partenariat par la direction régionale du MCCCCF et la Conférence régionale des élu(e)s GÎM en concertation avec Arrimage, Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine et le Conseil de la culture de la Gaspésie, ce plan a fait l'objet de deux consultations en avril 2006. Le plan propose une vision, des enjeux et des orientations qui devraient servir de guide pour tous les intervenants œuvrant dans le domaine culturel.

Une des priorités plus spécifiques du plan est de travailler à l'amélioration des habitudes et habiletés de lecture de la population. À cet effet, la région GÎM s'est dotée en février 2007 d'une Politique régionale de la lecture qui vise justement à développer ces habiletés et ces habitudes chez les Gaspésiens et Madelinots dans une perspective de développement individuel et collectif. La réalisation de cette politique a mobilisé une multitude d'acteurs impliqués dans le développement de la lecture.

La politique s'inspire d'une vision où « *les Gaspésiens et Gaspésiennes, en accroissant leurs habiletés de lecture et leurs habitudes de lecture, accroîtront leur estime d'eux-mêmes, amélioreront leur employabilité, contribueront, avec dynamisme et créativité, à la vitalité de leur communauté et au développement de leur région* ».

Le Fonds de soutien à l'animation du livre et de la lecture est un volet d'une entente spécifique régionale pour le développement culturel de la GÎM (2008-2011) intervenue entre le MCCCCF et la CRÉGÎM. Cette entente constitue un véritable outil de modulation régionale, une adaptation unique qui permet de contribuer à la réalisation des objectifs et des défis identifiés pour la région GÎM.

Note : Le diagnostic régional GÎM et la Politique régionale de la lecture de la GÎM sont disponibles à l'adresse suivante : [www.cre-gim.net](http://www.cre-gim.net).

### OBJECTIFS DU FONDS

Le Fonds de soutien à l'animation du livre et de la lecture de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine a comme finalité l'octroi d'une aide financière pour soutenir divers types de projets qui contribuent au développement des habitudes et habiletés de lecture des citoyens et citoyennes de la région.

Ainsi, le Fonds vise à appuyer les initiatives en lien avec les orientations de la *Politique régionale de la lecture GÎM (2007)* en matière d'animation du livre :

- En soutenant des initiatives du milieu visant à mettre en œuvre des projets d'animation littéraire favorisant le développement du lectorat gaspésien et madelinot particulièrement celui des jeunes;
- En soutenant des initiatives du milieu qui visent à susciter une meilleure accessibilité à la lecture et au livre;
- En soutenant la mise en œuvre de stratégies pour développer de nouveaux publics dans le domaine littéraire.

Le Fonds vise également à susciter le partenariat dans la réalisation des projets soumis.

Par ailleurs, l'aide financière accordée soutiendra la réalisation d'actions circonscrites et délimitées dans le temps et qui ne peuvent être automatiquement reconduites.

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ

- ❖ Être un organisme culturel, une corporation municipale, scolaire ou à but non lucratif ayant un statut légal en vertu d'une des lois du Québec et avoir son siège social dans la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, dont la majorité des administrateurs sont des citoyens canadiens ou des immigrants reçus résidant au Québec;
- ❖ Avoir une mission et/ou des activités en concordance avec les objectifs ciblés par le présent fonds et dont l'administration est assurée avec professionnalisme;
- ❖ Le demandeur doit respecter la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature* en ayant, notamment, un contrat écrit avec l'artiste contenant les six points prévus à l'article 31 de la Loi L.R.Q., C. S.32.01 et la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma*, L.R.Q., C. S-32.1;
- ❖ Avoir satisfait aux exigences posées par le MCCCCF et la CRÉGÎM lors de l'octroi antérieur d'une subvention.

## RESTRICTIONS

**De façon générale, ne peuvent être admissibles :**

- ❖ Les dossiers incomplets, inintelligibles ou comportant des données inexactes;
- ❖ Les projets qui ont pour objet de soutenir le fonctionnement régulier d'un organisme;
- ❖ Les dépenses faites pour un projet avant son dépôt à la Conférence régionale des élu(e)s;
- ❖ Les projets d'immobilisation;
- ❖ Les projets affectés au financement du service de dette d'un organisme, au remboursement des emprunts à venir, au financement d'un projet déjà réalisé ou au renflouement d'un fonds de roulement.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'évaluation des projets sera effectuée par un comité d'analyse composé de représentant(e)s de la CRÉGÎM et des directions régionales GÎM du MCCCCF et du MAMROT.

Toutes les demandes sont évaluées au mérite, sur la base des objectifs du fonds et des critères d'évaluation suivants :

- ❖ La pertinence du projet par rapport aux objectifs visés par le fonds et sa concordance avec la Politique régionale de la lecture de la GÎM;
- ❖ Le caractère d'originalité, d'innovation ou de structuration sectorielle ou territoriale du projet;
- ❖ La qualité et l'importance de l'impact sur le niveau de lecture de la société gaspésienne et madelinienne; cet impact peut comprendre les retombées et effets structurants du projet sur le secteur d'activité, la vie sociale et l'économie;
- ❖ L'expérience et les compétences du demandeur;
- ❖ Le réalisme des projections financières et les garanties de réalisation du projet;
- ❖ L'engagement financier d'autres partenaires.

La sélection tient compte à la fois de la valeur comparée des projets et des crédits disponibles.

## MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE

L'octroi de l'aide financière est conditionnel à la signature par le bénéficiaire d'une convention comportant, outre les clauses d'utilisation de la subvention, des obligations de reddition de comptes envers la Conférence régionale des élus.

Le fonds permet d'accorder un soutien financier pouvant aller jusqu'à 80 % des dépenses admissibles liées à la réalisation du projet, selon la nature de celui-ci. La mise de fonds de l'organisme promoteur sera l'équivalent d'un minimum de 20 % du coût du projet.

La Conférence régionale des élus versera un minimum de 50 % de la subvention lors du démarrage du projet. Les autres versements seront octroyés selon les modalités négociées et les étapes préétablies avec la CRÉGÎM et apparaissant dans la convention.

Le montant maximal de l'aide financière par projet ne peut excéder 15 000 \$.

#### **OBLIGATIONS ET CONTRÔLE**

L'organisme qui reçoit une aide financière du Fonds de soutien à l'animation du livre et de la lecture en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine est tenu de remettre à la Conférence régionale des élus un rapport d'utilisation et un bilan financier détaillé accompagné des pièces justificatives, dans les trois mois suivants la réalisation finale du projet.

L'organisme est tenu de comptabiliser de façon distincte dans son plan comptable et ses états financiers les dépenses et revenus du projet.

L'organisme qui ne peut réaliser en totalité l'activité prévue ou qui apporte une modification majeure au projet ou au calendrier de réalisation, doit aussitôt communiquer avec la Conférence régionale des élus pour convenir d'un arrangement, à défaut de quoi le remboursement du montant de l'aide financière accordée peut être exigé.

Il doit également mentionner la contribution du MCCCCF, de la CRÉGÎM et du MAMROT dans tous les documents promotionnels et d'information relatifs au projet.

Le défaut de se conformer à l'une ou à l'ensemble de ces conditions peut compromettre l'admissibilité de l'organisme lors d'une inscription ultérieure.

Le MCCCCF, la CRÉGÎM ou le MAMROT se réservent, en tout temps, le droit de visiter les lieux où se déroule le projet et de vérifier l'affectation des subventions accordées.

#### **PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE**

L'organisme doit présenter sa demande selon le guide de présentation ci-joint et fournir les documents spécifiés.

#### **DATE LIMITE D'INSCRIPTION**

Les dates de tombée pour ce fonds sont :

- 2009 : 15 juillet et le 1<sup>er</sup> novembre
- 2010 : 15 juillet et le 1<sup>er</sup> novembre

Les décisions seront rendues publiques au maximum trois mois après la date de dépôt de la demande. La Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine informera l'organisme par écrit de la réponse à sa demande.

#### **LIEU D'INSCRIPTION**

Les demandes doivent être acheminées aux coordonnées suivantes :

#### **Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine**

Fonds de soutien à l'animation du livre et de la lecture de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine  
153-2, rue de la Reine  
Gaspé (Québec) G4X 1T5  
Téléphone : 418 368-6171  
Sans frais : 800 463-6178  
Télécopieur : 418 368-6052

Courriel : [cre-gim@cre-gim.net](mailto:cre-gim@cre-gim.net)

#### **GESTION DU FONDS**

Monsieur Antoine Audet  
Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine  
153-2, rue de la Reine  
Gaspé (Québec) G4X 1T5  
Courriel : [antoine.audet@cre-gim.net](mailto:antoine.audet@cre-gim.net)

Monsieur Jacques Gendron  
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire  
Direction de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine  
500, avenue Daigneault, C.P. 310  
Chandler (Québec) G0C 1K0  
Courriel : [jacques.gendron@mamrot.gouv.qc.ca](mailto:jacques.gendron@mamrot.gouv.qc.ca)

Madame Gabrielle Paquette  
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine  
Direction de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine  
146, avenue de Grand-Pré  
Bonaventure (Québec) G0C 1E0  
Courriel : [gabrielle.paquette@mcccf.gouv.qc.ca](mailto:gabrielle.paquette@mcccf.gouv.qc.ca)

## GUIDE DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Les demandes d'aide financière pour des projets doivent être présentées selon le modèle proposé ci-dessous :

### 1. Titre du projet

### 2. La présentation du demandeur

- Nom de l'organisme ou de l'établissement
- Mission
- Adresse
- Nom et fonction de la personne responsable de la demande
- Téléphone
- Télécopieur
- Courriel

### 3. Le projet (maximum 2 pages)

- Description
- Population ou clientèles visées
- Démarche et faisabilité
- Objectifs et retombées escomptées
- Calendrier de réalisation

### 4. Les partenaires (pour chaque partenaire)

- Nom de l'organisme ou de l'établissement
- Adresse
- Personne responsable de la demande
- Mode de collaboration, rôle dans le projet

### 5. Les prévisions budgétaires détaillées (plan de financement complet)

- Tous les revenus détaillés (revenus prévus et revenus confirmés)
- Dépenses détaillées
- Subvention demandée

### 6. Les annexes

- Lettres patentes, charte ou incorporation de l'organisme demandeur (sauf pour les établissements d'enseignement publics), si elles n'ont pas déjà été transmises au ministère de la Culture, des Communications et de Condition féminine
- Curriculum vitae des artistes ou des professionnels associés au projet
- Résolution de l'organisme demandeur mandatant le signataire ou signature du président ou de la présidente de l'organisme ou du directeur ou de la directrice de l'école
- Lettres de confirmation de participation financière des partenaires
- Lettres d'appui des partenaires
- Tout document utile à l'évaluation de la demande
- Les états financiers de la dernière année complétée

### 7. Signature et date